

36-26

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Procurations : 1 - Votants : 12

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20/03/2026

Date de convocation

16 mars 2026

Date d'affichage

16 mars 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Samuel GOMES, Maire.

L'an deux mil vingt six, le vingt mars, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de M. Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Jean-Pierre BAILLY, Mme Catherine GRANDCLÉMENT, M. Aurélien LEY, Mme Nadège ZIMMERMANN, M. Christian CHOUEY, M. Pascal GALLIOT, M. Quentin ROSSÉ, M. Azzedine AZZOUG, Mme Emilie GASSER.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Alexandra LUBIN

Absents : Francine BILLOD, Jonathan WURGLER, Mme Stéphanie CUSENZA (démissionnaire)

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme Emilie GASSER

Vote des indemnités de fonction des conseillers municipaux
Délibération N°36-26

Le conseil municipal

. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24,
. Vu le code des communes, notamment ses articles L.2123-23 du Code général des collectivités Territoriales, des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées aux Adjoints au Maire
. propose de fixer le montant de l'indemnité de fonction des Conseillers municipaux délégués dans la limite de l'enveloppe budgétaire constitués par les montants des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires des mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, au taux suivant :

- 3,43% de l'indice 1027 (indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)

Cette indemnité de fonction sera payée mensuellement à compter du 20/03/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec :

votes pour : 11

votes contre : 0

abstention : 1

➤ APPROUVE les indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués.

Fait et délibéré en séance le 20/03/2026

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 23/03/2026 et publication ou notification le 23/03/2026



Le Maire.